

## ALERTE INFO-CENTRE TAJ

### La taxe professionnelle disparaît, vive la Cotisation Economique Territoriale !

Paris, le 30 septembre 2009

**Comme annoncé en février 2009 par Nicolas Sarkozy, le projet de loi de finances pour 2010, soumis au Conseil des Ministres ce jour 30 septembre 2009, prévoit la suppression de la taxe professionnelle dès le 1er janvier 2010. La taxe professionnelle devrait être remplacée par la Cotisation Economique Territoriale (CET).**

La plus grande nouveauté : **les investisseurs immobiliers** seraient désormais imposables à la CET alors qu'ils étaient jusqu'à présent placés hors du champ de la taxe professionnelle.

La CET sera composée d'une **Cotisation Locale d'Activité (CLA)** et d'une **Cotisation Complémentaire (CC)** :

- **la CLA sera uniquement assise sur la valeur locative des locaux et terrains utilisés pour les besoins de l'activité professionnelle**, avec une réduction de 15% pour les établissements industriels. Les équipements et bien mobiliers ne seront plus imposés. Le taux applicable à la valeur ajoutée serait uniformément fixé à un taux plus bas que celui de 3,5% actuellement en vigueur.
- **La CC sera due par toutes les entreprises générant un chiffre d'affaires supérieur à 500k€.** La CC correspondra à un certain pourcentage de la valeur ajoutée, avec un taux compris entre 0,5% et 1,4%. La CC fera l'objet d'un versement en 3 acomptes calculés sur la valeur ajoutée N-1 et d'un solde calculé sur la valeur ajoutée définitive déduite au titre de N.

Contrairement à l'actuelle taxe professionnelle, **la CC se cumulera avec la CLA**, de sorte qu'une attention particulière devra être accordée à la détermination de la valeur locative foncière des locaux, et au calcul de la valeur ajoutée.

**NB** La taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie demeurerait due par l'ensemble des personnes passibles de la CET. La base d'imposition serait identique à celle de la CLA.

**Un acompte exceptionnel d'impôt sur les sociétés serait dû au plus tard le 31 décembre 2010** correspondant à 331/3% du gain réalisé en 2010 par les entreprises au titre de la réforme.

#### **A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 39 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.  
Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

#### **A propos de Deloitte dans le monde**

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about)

**Les experts de Taj proposent de commenter avec vous les modalités de cette nouvelle taxe :**

- *Des aménagements, notamment sur le calcul de la valeur ajoutée, sont-ils envisagés ?*
- *Existera-t-il un mécanisme de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, semblable à celui existant dans le cadre de la taxe professionnelle ?*
- *Des mesures ont-elles été prévues pour les sociétés déficitaires ?*
- *Comment sera apprécié le chiffre d'affaires dans le calcul de la Cotisation Complémentaire (CC) ?*
- *L'acompte exceptionnel d'impôt sur les sociétés sera-t-il aménageable ?*

**Contacts presse Vae Solis Corporate :**  
**Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

Retrouvez cet infocentre ainsi que de nombreux articles et analyses sur la fiscalité française et internationale en consultant le blog du pôle « prospective fiscale et stratégie d'entreprise » de Taj : [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

**A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 39 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours et Toulouse. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

**A propos de Deloitte Touche Tohmatsu**

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu – un Verein suisse –, à ses cabinets membres et aux différentes entités qui leur sont associées. Deloitte Touche Tohmatsu est une organisation composée de cabinets membres, spécialisés dans des services professionnels à forte valeur ajoutée, au travers d'une stratégie partagée dans plus de 140 pays et appliquée localement. Fort du capital intellectuel de 150 000 personnes dans le monde, Deloitte propose des services de quatre natures : audit, fiscalité, corporate finance et consulting.

Deloitte compte plus de 80% des plus grandes entreprises mondiales parmi ses clients, ainsi que de nombreuses grandes entreprises nationales, des institutions publiques et des milliers d'entreprises de croissance. Les services mentionnés ne sont pas fournis par le Verein Deloitte Touche Tohmatsu, et pour des raisons réglementaires ou de toute autre nature, certains cabinets membres ne proposent pas l'ensemble de ces services.

Deloitte Touche Tohmatsu est un Verein suisse (association), et, à ce titre, ni Deloitte Touche Tohmatsu ni aucun de ses cabinets membres ne peuvent être tenus pour responsables des actes ou manquements des autres cabinets membres. Chaque cabinet membre est une entité indépendante et juridiquement distincte, intervenant sous les noms "Deloitte", "Deloitte & Touche", "Deloitte Touche Tohmatsu" ou autres noms apparentés.

Pour en savoir plus, [www.deloitte.com](http://www.deloitte.com)